

MANDAT SÉLECTION

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de cette solution d'épargne.



L'essentiel

Le Mandat Sélection est un service de mandat d'arbitrage, accessible dans les contrats d'assurance vie Predissime 9 et Predissime 9 série 2. Il permet de déléguer la sélection et l'arbitrage des unités de compte de votre contrat à Amundi, qui se charge pour votre compte de sélectionner les supports (fonds actions, fonds diversifiés, fonds obligataires, immobilier via l'OPCI...) et de réaliser les arbitrages (achats et ventes) entre ces supports au fil du temps.

Il s'adresse aux clients souhaitant déléguer la diversification de leur assurance vie et recherchant une performance supérieure à celle du support en euros.

CONTRATS ÉLIGIBLES	Le Mandat Sélection peut être souscrit dans le cadre du contrat d'assurance vie Predissime 9 et Predissime 9 série 2.
UNIVERS D'INVESTISSEMENT	Fonds actions, fonds diversifiés, fonds obligataires, immobilier via l'OPCI...
MONTANT MINIMUM A L'OUVERTURE	5 000 €
VERSEMENTS	Possibilité de réaliser des versements libres (500 € minimum) et de mettre en place des versements réguliers (40 € minimum par mois)
HORIZON DE PLACEMENT RECOMMANDÉ	5 ans minimum
DISPONIBILITÉ	A tout moment le Mandat reste actif tant qu'un montant minimum de 5 000 € y est investi (montant minimum placé par le client, ne tenant pas compte d'une éventuelle baisse des marchés).
REMUNERATION	Non garantie, variable selon les supports d'investissement détenus. Risque de perte en capital.
FRAIS LIES A L'OPTION MANDAT	0,25 % par an prélevés sur l'encours des supports du mandat, ajoutés aux frais de gestion des UC du contrat d'assurance vie. En contrepartie gratuité des frais d'arbitrage du contrat d'assurance vie dans le cadre des opérations réalisées par le mandataire.



Bon à savoir

POINT D'ATTENTION	Nous attirons votre attention sur le fait qu'investir sur les marchés financiers nécessite une acceptation des risques qui y sont associés. Le Mandat Sélection présente un risque de perte en capital.
INFORMATION ET SUIVI	Toutes les opérations liées au Mandat Sélection sont disponibles dans votre Banque en Ligne, sur le site Internet de votre Caisse régionale. En complément, un courrier vous est adressé chaque semestre pour faire le point sur la composition de votre mandat.
MANDATAIRE	Le Mandat Sélection est géré par Amundi Asset Management, leader européen de la gestion d'actifs. Société par actions simplifiées au capital de 1 086 262 605 € – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036 – Siège social : 90, boulevard Pasteur – 75015 Paris – France – 437 574 452 RCS Paris



Vous avez le droit de changer d'avis

Délai de rétractation de 14 jours (article 10 des « Dispositions Applicables au mandat d'arbitrage »)

Conformément à l'article 10 des « Dispositions Applicables lorsque l'adhérent-assuré conclut un mandat d'arbitrage » vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires révolus pour vous rétracter de l'adhésion au Mandat (sans frais ni pénalités et sans être tenu d'indiquer les motifs de votre décision)

AMUNDI ASSET MANAGEMENT - Filiale du Groupe Crédit Agricole, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036, S.A.S. au capital de 1 086 262 605€, siège social : 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris - 437 574 452 RCS Paris.
 PREDICA, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, entreprise régie par le Code des assurances, siège social : 50-56, rue de la Procession - 75015 Paris, SIREN 334 028 123 RCS Paris